

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 08/2026 : Construction de collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU) en système séparatif au chemin du Bois-de-Ban – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Paola Pache, Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Richard Golay, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 08/2026 lors de sa séance du 21 avril 2026. Monsieur Paul Habfast était excusé et non remplacé.

Monsieur Roland Perrin, Municipal, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Perrin indique la nécessité de ces travaux de construction de collecteurs des eaux usées et eaux claires au chemin du Bois-de-Ban en raison du développement du plan de quartier (PQ) Possession / Bois-de-Ban qui va prochainement accueillir 240 habitants et dont le début des travaux est prévu cet été. M. Perrin précise que la circulation sera maintenue pendant la durée des travaux.

La Municipalité demande un crédit de construction de CHF 450'000.-.

Discussion générale

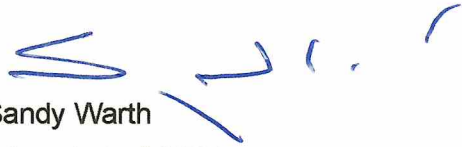
Un commissaire demande si le propriétaire de la promotion va participer aux frais. M. Perrin répond que le propriétaire va payer les frais d'équipement sur sa parcelle jusqu'en limite de propriété.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 8 voix pour que la Cofin a accepté le préavis no 08/2026 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'octroyer un crédit de construction de CHF 450'000.- pour les travaux de construction des collecteurs au chemin du Bois-de-Ban .

Epalinges, le 21 avril 2026



Sandy Warth

Président de la COFIN

